LE

LA QUESTION ACADIENNE

ET

LE RAPPORT SUR LES ARCHIVES DU CANADA

POUR 1894

PAR

L'Abbé H.-R. CASGRAIN

DOCTEUR-ÈS-LETTRES

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ LAVAL, ETC.

QUÉBEC

1895

P347

9

LE R

En
du C
disait
Nou
teurs s
dont n
publica
tion A
Archiv
En voi
1ère
neutral
La cat
2ème
et les A
nement
tance d
On v
sur des
constan
Québec
position
de tout
ment de
a d'auta
des docu
Jusqu'à

LA QUESTION ACADIENNE

ET

LE RAPPORT SUR LES ARCHIVES DU CANADA POUR 1894

En publiant cette étude, *Le Courrier du Canada* du 13 septembre 1895, disait ce qui suit :

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une série d'articles importants dont nous commençons aujourd'hui la publication sous le titre de : *La Question Acadienne et le Rapport sur les Archives du Canada pour l'année* 1894. En voici les sommaires :

1ère Partie : *Origine de la lutte — La neutralité — Le serment sans réserve — La catastrophe.*

2ème Partie : *Les Evêques de Québec et les Acadiens. — Hostilité du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. — Constance des Evêques.*

On verra par cette étude, appuyée sur des pièces officielles, l'admirable et constante sollicitude des Evêques de Québec pour les Acadiens, malgré l'opposition fanatique qu'ils rencontrèrent de tout temps de la part du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Cette étude a d'autant plus d'intérêt qu'une partie des documents cités n'était pas connue jusqu'à ce jour.

Le *Rapport sur les Archives du Canada* qui vient d'être publié à Ottawa, sous la direction de l'archiviste, M. Douglas Brymner, est du plus haut intérêt, particulièrement pour ceux qui s'occupent de la question acadienne. Ce rapport qui n'a pas moins de 573 pages est tout entier consacré aux documents anglais relatifs à la Nouvelle-Ecosse. Ils s'étendent de 1603 à 1801. Les pièces sont indiquées clairement, avec une analyse de leur contenu, souvent assez complète. L'histoire des Acadiens, telle qu'elle a été établie dans ces dernières années d'après les documents authentiques par les écrivains de langue française, y est pleinement confirmée. On constate qu'aucune pièce essentielle n'a échappé à leurs investigations. Un bon nombre de détails nouveaux sont cependant signalés dans le *Rapport* qui précisent davantage les faits et accentuent les grandes lignes déjà déterminées. Le public sera à même d'en juger par le précis historique qui suit.

ORIGINE DE LA LUTTE—LA NEUTRALITÉ—LE SERMENT SANS RÉSERVE—LA CATASTROPHE

Depuis le commencement du 18e siècle, l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse avait été le principal théâtre des luttes que s'étaient livrées les colonies anglaise et française d'Amérique. Port-Royal était le seul point fortifié qu'il y eût dans la Nouvelle-Ecosse. La prise de ce fort, en 1710, par le général Nicholson, livra la presqu'île tout entière aux Anglais. Elle n'avait alors pour population européenne que cinq cents familles françaises ou acadiennes formant environ deux mille cinq cents âmes. Les tribus sauvages qui l'habitaient étaient les alliés fidèles des Français mais ennemis acharnés des Anglais.

Par le traité d'Utrecht (1713) qui livra l'Acadie à la Grande-Bretagne, et par la clause qui y fut ajoutée dans une lettre de la reine Anne, les Acadiens avaient le droit de vendre leurs terres et de se retirer sous la domination française avec tous leurs effets, troupeaux, etc., s'ils ne voulaient pas prêter le serment d'allégeance à l'Angleterre. La lettre de la reine Anne adressée à Nicholson, 23 juin 1713, lui enjoignait de permettre à ceux des habitants français de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve qui désireraient devenir sujets anglais " de garder leurs terres et propriétés et d'en jouir sans obstacle ni vexation... ou de les vendre s'ils préféraient se retirer ailleurs," " to retain and enjoy their lands and tenements without any lett or molestation... or to sell the same if they shall rather chuse to remove elsewhere." Nicholson écrivit en réponse à Lord Dartmouth, secrétaire d'Etat, que... " The royal commands concerning the French inhabitants who hold lands in Acadia and Newfoundland shall be obeyed " (19 juillet 1713).

Malgré cet ordre de la reine et la promesse de s'y conformer, Nicholson mit tout en œuvre pour empêcher les Acadiens d'émigrer. Que les Acadiens en eussent la résolution bien déterminée, on en a la preuve par des témoignages irrécusables, tant français qu'anglais. " All of whom, écrivait le 24 novembre 1714, Vetch, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, will remove except two families." Nicholson lui-même déclarait dans une lettre du 10 février 1715, adressée à Londres, " la résolution où étaient les Acadiens to embark for Cape Breton."

On comprend mieux la conduite de Nicholson, quand on connaît son caractère. Vetch, qui régit la Nouvelle-Ecosse après son départ, fut obligé d'écrire au Bureau de Commerce, à Londres, (9 mars 1714), que la conduite tyrannique de ce général menaçait de faire partir tous les habitants français. Un autre officier anglais, Adams, écrivait (24 janvier 1714), que " si les ordres (de Nicholson) avaient été de ruiner le pays, il n'aurait pu agir mieux qu'il n'a fait." Caulfield, qui succéda à Vetch comme gouverneur, écrivit à ce dernier, (2 novembre 1715), pour lui rappeler la méchanceté sans précédent de Nicholson, (unprecedented malice). " Si son dessein, ajoutait-il, s'était effectué there had not been at this time an inhabitant of any kind in the Country nor indeed a garrison."

Nicholson, pendant son séjour à Port-Royal, employa toutes sortes de supercheries, d'intrigues et de violences pour retenir les Acadiens, malgré toutes les démarches et les préparatifs que ceux-ci faisaient pour quitter le pays. Il ne voulait pas perdre les fruits de sa conquête, et il savait qu'il en serait ainsi du moment où les Acadiens auraient émigré ; car la Nouvelle-Ecosse n'aurait plus été alors qu'un désert hanté par des hordes sauvages ennemies irréconciliables des Anglais. Vetch, de concert avec ceux des siens qui connaissaient la situation, l'avouait clairement dans une lettre aux Lords du Commerce (24 novembre 1714). " Le départ (des Acadiens) avec leurs troupeaux, disait-il, dépouillera entièrement la colonie. Pour la remplir au moyen de la Nouvelle-Angleterre, cela coûtera environ quarante mille louis, sans parler d'autres désavantages, comme celui de voir la colonisation immédiate du Cap Breton."

Nicholson, convaincu plus que tout autre de ces funestes résultats, ne craignit pas pour les éviter de violer ouvertement le traité de paix et de désobéir aux ordres de sa souveraine. Il empêcha les Acadiens de vendre leurs terres et leurs effets en défendant aux Anglais de ne rien acheter d'eux. Il interdit l'entrée du port aux navires français qui devaient leur apporter les agrès nécessaires aux embarcations qu'ils avaient construites. Il leur défendit d'écrire à Boston pour en faire venir ; il alla même jusqu'à faire saisir leurs bateaux et leurs chaloupes. Pendant ce temps, il cherchait à les séduire par les plus flatteuses promesses. Pour mieux les tromper, il accueillit avec une apparente bienveillance les envoyés du gouverneur du Cap-Breton, leur permit de tenir des assemblées avec les Acadiens pour prendre avec eux des mesures de départ. Il parut convenir de tout, mais finit par tout refuser en prétextant qu'il fallait de nouveau recourir à la reine d'Angleterre.

Peu de temps après Nicholson partit pour Londres, tout fier de sa honteuse trahison. Son successeur, Vetch, qui avait si hautement flétri sa conduite suivit absolument la même politique et retint comme lui les Acadiens prisonniers, en prenant les mêmes mesures.

Caulfield, son successeur dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, voulut profiter de l'accession au trône de George Ier pour engager les Acadiens à prêter serment d'allégeance à l'Angleterre ; mais, malgré toutes ses sollicitations, il ne put y parvenir. Les Acadiens agirent en cette occasion avec autant d'habileté que de prudence. La plupart répondirent par un refus enveloppé sous les plus grands égards, réitérant leur résolution de retourner sous la domination française ; " quoique, ajoutaient-ils, nous nous obligions avec plaisir et par reconnaissance pendant que nous resterons ici, à l'Acadie, de ne rien faire ni entreprendre contre Sa Majesté Britannique le roi George". Les Acadiens de Port-Royal placés sous les canons mêmes du fort, et obligés par suite à de plus grands ménagements, consentirent à prêter une espèce de serment, mais accompagné de réserves tellement explicites qu'elles ne pouvaient donner prise d'aucun côté. En voici le texte ; il est daté du 22 janvier 1715 :

" Je promets sincèrement et jure que je veux être fidèle et tenir une véritable allégeance à Sa Majesté le roi George, tant que je serai à l'Acadie et Nouvelle-Ecosse et qu'il me sera permis de me retirer là où je jugerai à propos avec tous mes biens, meubles et effets, quand je le jugerai à propos, sans que nulle personne puisse m'en empêcher."

Ce fut là le commencement des interminables querelles qui eurent lieu au sujet du serment d'allégeance et qui s'envenimèrent toujours de plus en plus jusqu'à ce qu'elles devinssent le prétexte de l'expulsion des malheureux Acadiens. Cette brave population aussi naïve et droite que ses gouvernants étaient dissimulés et perfides, attendit pendant des années la prétendue réponse qui devait venir d'Angleterre et qui naturellement ne vint jamais ; car la cour de Londres n'avait qu'à ordonner l'exécution du traité, sans avoir aucun droit d'en changer les conditions.

En 1720, un nouveau gouverneur, personnage plus important que ses prédécesseurs, le général Philipps, chercha à force d'instances et de menaces à faire prêter le serment d'allégeance tant de fois refusé. Les Acadiens eurent recours à la protection du gouverneur du Cap Breton, M. de St-Ovide. Se voyant dans l'impossibilité de s'échapper par mer, ils commencèrent à ouvrir un chemin pour évacuer le pays en se rendant à la Baie Verte sur le golfe St-Laurent, où ils auraient pu s'embarquer sur des vaisseaux français pour gagner l'île St-Jean ou le Cap-Breton ; mais Philipps les força d'abandonner leurs travaux. S. Ovide s'empressa de protester, comme il le devait, contre la criante injustice et la tyrannie du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Dans sa lettre il faisait contraster la bonne foi qui avait marqué l'exécution du traité à l'égard des Français de Terreneuve, avec l'insigne mauvaise foi des gouverneurs de la péninsule.

" L'inaction, disait-il, dans laquelle ces peuples sont restés jusqu'à présent, ne peut ni ne doit leur être imputée à crime tant par rapport au défaut des secours essentiels à leur transmigration que par les obstacles que les gouverneurs généraux et particuliers qui vous ont précédé y ont mis."

Philipps retourna en Angleterre sans avoir rien accompli ; car il n'avait pas de force armée suffisante pour faire exécuter ses ordres.

Il en fut de même de son substitut, le lieutenant-gouverneur Armstrong : tous ses efforts et ses subterfuges vinrent échouer devant la constance et l'honnête politique des Acadiens. Enfin Philipps revint en 1730, avec l'idée fixe de régler cette interminable question. Son titre de gouverneur général qui lui donnait plus de prestige et l'expérience qu'il avait acquise durant sa première administration lui donnaient la chance de réussir. Il y avait alors dix-sept ans que les Acadiens souffraient de la fausse position dans laquelle ils avaient été jetés, sans aucune faute de leur part. Leur position avait bien changé dans cet intervalle. Ils ne pouvaient plus compter sur les avantages que la France leur avait offerts pour s'établir au Cap-Breton, et ils se voyaient rivés plus que jamais à l'Acadie par l'augmentation rapide de

leurs familles et la valeur toujours croissante de leurs propriétés. Enfin, ils étaient las d'une lutte qui leur paraissait sans issue. Ils prêtèrent donc le serment d'allégeance, mais aux mêmes conditions qu'ils avaient déjà exigées d'Armstrong, lorsque celui-ci les avait sollicités de prêter serment, c'est-à-dire de jouir du libre exercice de leur religion et de ne point prendre les armes contre les Français ni les sauvages. De là vint le nom de Neutres (*French Neutrals*) sous lequel ils furent désignés. Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'ils devinrent sujets anglais.

Les Lords du Commerce félicitèrent Philipps de son succès, exprimant seulement le désir que le serment eût été en termes plus explicites (but wish it had been in more explicite terms, 20 mai 1730). En somme, ils approuvaient la conduite de Philipps. La position des Acadiens était, par conséquent, devenue régulière. Ils s'étaient liés vis-à-vis l'Angleterre et l'Angleterre vis-à-vis d'eux. La possession de leurs terres, le libre exercice de la religion catholique et la neutralité leur étaient garantis. Ces droits ne leur furent pas contestés tant que la paix subsista entre la France et la Grande Bretagne ; mais aux premières menaces de guerre, tout fut remis en question. La crainte de voir les Acadiens passer à l'ennemi fit renier les plus solennels engagements. Il est bien vrai de dire que ce peuple, dont le nombre s'était beaucoup augmenté, était devenu un perpétuel danger pour les colonies anglaises, particulièrement pour la Nouvelle-Ecosse, dont il formait l'unique population civilisée. Il est à peu près certain que cette province serait retombée de nouveau au pouvoir de la France, si, durant la guerre de 1744 à 1748, les Acadiens s'étaient soulevés en masse et joints aux troupes françaises qui avaient envahi le pays. Rien n'était plus anormal que la position de cette colonie neutre sur une frontière anglaise, où elle était continuellement exposée aux sollicitations et aux envahissements d'une population voisine de même race, avec laquelle elle sympathisait de cœur et de religion. C'était pour les autorités britanniques une source d'embarras d'où elles ne savaient comment sortir. Mais à qui la faute ? Sur qui en retombait la responsabilité ? N'était-ce pas tout entier sur les autorités de la Nouvelle-Ecosse ? Y avait-il eu engagement mutuel, oui ou non ? Les adversaires des Acadiens auront beau se débattre, inventer des prétextes, ils ne sortiront jamais de ce dilemme.

En dépit des espérances des Français et des appréhensions des Anglais, les Acadiens avaient gardé la neutralité durant la guerre. Le gouverneur Mascarène en exprima sa satisfaction dans son rapport à Londres (12 mai 1747), où il écrivait : " The Canadians were disappointed in their hopes of a revolt. Those with the Canadians at Minas were chiefly outlaws ; those of any figure were from the Island of St. John and from St. Peter on Cape Breton ; the bulk of the inhabitants show fidelity."

Cette fidélité des Acadiens était d'autant plus remarquable et digne d'éloges, qu'en ce moment là même les représentants de l'Angleterre en Amérique conspiraient secrètement pour les expulser. La rumeur leur en parvenait

de tous côtés et les plongeait dans de mortelles anxiétés. Le commodore Warren qui avait aidé si puissamment à la prise de Louisbourg en 1745, en écrivit à Newcastle, alors Secrétaire d'Etat (3 octobre 1745) : " It would be a good thing, lui disait-il, if those at Annapolis Royal could be removed ". Mascarène, ce même gouverneur de la Nouvelle-Ecosse qui alors ne négligeait aucune occasion pour rassurer les Acadiens, se concertait, pour cela, dans le plus grand secret, avec Shirley, gouverneur du Massachusetts. " If.... these inhabitants can be removed, and good Protestant subjects transplanted in their room, nothing can be of greater advantage to the Brittish interest ".

La perfidie de cette conjuration éclate dans la conclusion de cette lettre : " It is certain that if a change of inhabitants is projected it must be carried on without our knowledge and talkt of even in Boston as little as possible ".

Mascarène fit parvenir une copie de cette lettre à Londres avec ses dépêches du 9 décembre 1745.

Il faut dire, à l'honneur de l'Angleterre, que le Secrétaire d'Etat, pas plus que ses collègues dans le ministère, ne voulut concourir dans ces sinistres projets. Informé des inquiétudes des Acadiens, il écrivit à Shirley (30 mai 1747).

" Comme vous et M. Warren m'ont représenté qu'une rumeur circule parmi les habitants de la Nouvelle-Ecosse qu'il existe un projet de les expulser des établissements et des habitations qu'ils possèdent dans cette province, et comme ce bruit a dû probablement être répandu habilement parmi eux afin de les pousser à se soustraire à l'allégeance de Sa Majesté et de se joindre à l'ennemi (1), Sa Majesté croit qu'il est nécessaire de prendre des mesures convenables pour dissiper ces suggestions mal fondées ; et dans ce but, il plaît au Roi que vous déclariez publiquement, et d'une manière authentique, à ceux de ses sujets qui habitent cette province qu'il n'y a pas le moindre fondement pour aucune appréhension de cette nature ; mais qu'au contraire, c'est la résolution de Sa Majesté de protéger et de maintenir tous ceux d'entre eux qui continueront à rester dans le devoir et à garder l'allégeance due à Sa Majesté dans la tranquille et paisible possession de leurs habitations et établissements respectifs et qu'ils continueront à jouir du libre exercice de leur religion ".

Shirley écrivit à Londres, le 20 octobre suivant, qu'il avait fait afficher dans toutes les paroisses acadiennes une proclamation dans les termes exigés par le ministre. Par cet acte émané du pouvoir royal, la position des Acadiens était encore une fois maintenue, leurs droits et privilèges de nouveau garantis, c'est-à-dire l'entière possession de leurs terres, le libre exercice de leur religion et la neutralité en cas de guerre. Le cabinet de Londres était parfaitement au fait de la situation particulière des Acadiens. Il venait de la sanctionner solennellement. Il était, par conséquent, tenu en honneur de la respecter et de la faire respecter par ses agents. S'il n'avait pas voulu le maintien exact de

(1) On sait par ce qui précède que cette rumeur, loin d'avoir été inventée par la malveillance, n'était que trop fondée.

ces droits et privilèges, il aurait mis des restrictions dans son ordonnance : il n'en fit aucune.

Les Acadiens, se reposant sur les promesses royales, continuèrent à cultiver tranquillement leurs terres. La paix régnait en Europe et en Amérique. Ils n'avaient absolument rien fait pour décheoir de leurs droits et de leurs privilèges, lorsqu'un nouveau gouverneur, Edward Cornwallis, fut envoyé dans la Nouvelle-Ecosse, avec une flotte nombreuse, chargée d'émigrants et de tout le matériel nécessaire pour établir une colonie. Halifax fut fondé, fortifié et muni d'une bonne garnison. Quelle fut la stupeur et la consternation des malheureux Acadiens, lorsque Cornwallis leur signifia que les droits et privilèges qu'ils s'étaient assurés au prix de tant de tribulations et de sacrifices et qui leur avaient été garantis par l'Angleterre même étaient illusoires, qu'ils devaient les regarder comme non avenus et prêter un serment sans réserve.

Cornwallis, abrité derrière un fort bien armé et muni de troupes aguerries, osait lever le masque que ses prédécesseurs, faibles et isolés, avaient été obligés de toujours tenir soigneusement baissé.

La réponse des Acadiens fut ce qu'elle devait être : ils refusèrent avec indignation et déclarèrent leur intention de sortir de la province. Qui osera soutenir qu'ils n'en avaient pas le droit? Le contrat stipulé entre eux et le gouvernement britannique était violé officiellement par son représentant même. Il devenait nul de plein droit. Au reste Cornwallis en convint ouvertement ; il essaya d'endormir ses victimes par de fallacieuses promesses comme avait fait Nicholson en 1713. C'est alors que commença cet exode qui, encouragé par les Français, prit des proportions si alarmantes que Cornwallis, effrayé du désert qui se faisait dans la Nouvelle-Ecosse, craignit les reproches de la cour de Londres et dut rabattre de ses prétentions. Il cessa d'exiger le serment absolu, et reprit la tactique hypocrite de ses devanciers, prodiguant à tous des paroles et des gages de bienveillance, leur donnant la liberté de partir, mais leur refusant des passeports. Les Acadiens, toujours honnêtes et confiants à l'excès, et d'ailleurs attachés au sol par de trop grands intérêts, se laissèrent persuader en grand nombre. Ce fut la consommation de leur malheur. Cinq ans après, un autre gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le féroce Lawrence, après s'être rendu maître de toutes les issues de la province, ourdit contre ces malheureux, à l'insu de la métropole, l'odieuse trame que l'on sait, et les fit tomber dans un piège, d'où ils ne devaient sortir que pour être jetés aux quatre vents du ciel.

LES ÉVÊQUES DE QUÉBEC ET LES ACADIENS—HOSTILITÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—CONSTANCE DES ÉVÊQUES.

Le rapport des Archives du Canada de 1894, d'après lequel a été tracée en partie l'esquisse qui précède, contient des informations intéressantes sur une partie de l'histoire des Acadiens qui a été peu étudiée jusqu'à présent : je veux dire l'action religieuse, la direction exercée sur eux par le clergé,

particulièrement par les évêques de Québec, dont le diocèse s'étendait sur toute cette partie de l'Amérique. En 1686, Mgr de St-Vallier entreprit, en qualité de vicaire-général de Mgr de Laval, à qui il devait succéder, la visite des missions de l'Acadie. La relation qu'en a laissée ce Prélat donne une idée exacte de la population acadienne au point de vue moral et matériel. "On compte (à Beaubassin), dit-il, cent cinquante âmes, sans y comprendre trois familles chrétiennes de sauvages qui s'y sont retirées pour y faire du blé d'Inde.

" Les premiers Français qui s'y transplantèrent il y a dix ans, sortirent du Port-Royal : ils y furent réduits d'abord à ne vivre que d'herbages... Ils sont maintenant plus à leur aise, et comme ils ont de bons et de vastes pâturages, ils y ont mis quantité de vaches et de bestiaux...

"Ils avaient été assistés jusques alors par un Père récollet, mais ayant été rappelé à Québec pour y être supérieur de leur maison, je leur ai donné un prêtre qui leur servira de curé, comme ils le désirent : ils méritent d'être cultivés ; ce sont de fort bonnes gens qui craignent Dieu, qui vivent en paix, et qui seraient tout-à fait irréprochables, s'ils avaient été plus réservés à traiter de l'eau-de-vie avec les sauvages. Ils ont écouté sur cela mes avis avec beaucoup de docilité, et ils ont fait pour la plupart leurs dévotions avec de grandes démonstrations de piété. Leur chapelle est petite, elle n'est que de torchis environné de pierres ; la couverture n'est que de paille, et le corps du bâtiment ne pouvant pas durer longtemps, il faut penser à en construire un autre, avec un presbytère et un cimetière...

" De là je passai aux Mines... Les habitants sont des jeunes gens bien faits et laborieux, qui sont sortis de Port-Royal, comme ceux de Beaubassin dont ils ont suivi l'exemple pour dessécher leurs marais. J'employai un jour entier à contenter leur dévotion ; le matin je fus occupé à les exhorter, à les confesser et à les communier à ma messe et l'après-dînée à baptiser quelques enfants, et à terminer des divisions et des procès.

" Ils me pressèrent en partant de leur donner un prêtre, et ils me promirent non seulement de le nourrir, mais encore de lui bâtir une église et un presbytère...

(A Port-Royal), " M. de Villebon qui commandait dans la place en l'absence du gouverneur, me reçut avec ses gens sous les armes, et me fit en son particulier toutes les honnêtetés possibles ; mais ma principale joie fut de voir, le jour de sainte-Anne, la ferveur avec laquelle la plupart reçurent les sacrements. Ils étaient fort attentifs à la parole de Dieu, et ils me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de vie avec les sauvages si on le jugeait nécessaire, me conjurant même d'obtenir sur cela de nouvelles ordonnances, et de tenir la main à l'exécution de celles que le roi a déjà faites dans toute la colonie, pour ne pas retarder la conversion de tant de barbares, qui semblent n'avoir que ce seul obstacle à rompre pour devenir de parfaits chrétiens.

" L'église est assez jolie, et raisonnablement pourvue de toutes choses. J'y ai mis un second ecclésiastique, pour soulager le premier (l'abbé Petit) (1) qui ne pouvait suffire à tous, et qui ayant su mon arrivée à Québec me donnait une connaissance anticipée de toutes choses par sa lettre du vingt-deuxième octobre 1685 en ces termes :

" Cette habitation, dit-il, est composée d'environ quatre-vingts familles qui font pour le moins six cents âmes, gens d'un naturel doux, et portés à la piété ; on ne voit parmi eux ni jurements, ni débauches de femmes, ni ivrognerie ; quoi qu'ils soient dispersés jusqu'à quatre et cinq lieues sur la rivière, ils viennent en foule à l'église les dimanches et les fêtes, et ils y fréquentent assez les sacrements. Dieu me garde d'attribuer leur piété à mes petits soins, je les ai trouvés sur ce pied-là quand je suis venu ici, et cependant il y a quinze ou seize ans qu'ils étaient sans prêtres sous la domination des Anglais ; je dois rendre cette gloire à Dieu, et à eux cette justice. J'ai auprès de moi un homme qui a de la vertu et du talent pour l'instruction de la jeunesse, il fait avec fruit les petites écoles aux garçons dans la maison où je le tiens avec moi ; et je fais moi-même le catéchisme aux filles dans l'église ".

Voilà ce qu'était cette population acadienne telle qu'elle avait été formée par les missionnaires, dont on reconnaît le mérite aux œuvres qu'ils avaient accomplies. Lorsque, vingt-quatre ans plus tard, elle tomba sous le joug de l'étranger, son esprit était le même, ses mœurs aussi douces et aussi pures. Il n'y avait eu d'autre changement qu'une augmentation de familles.

Après son retour à Québec, Mgr de St-Vallier adressa une lettre aux habitants de Beaubassin et des Mines, afin de les presser de bâtir leurs églises ; et il promit quelques secours en argent à chacune des deux missions. " En outre, ajoutait-il, nous vous promettons de fournir les vases sacrés et ornements nécessaires, vous assurant que j'augmenterai mes libéralités ".

Le profond intérêt que portait Mgr de St-Vallier à la colonie acadienne peut faire juger de la douleur dont son âme fut navrée, lorsqu'il apprit qu'elle était tombée sous le joug d'une nation hérétique. Il adressa une Lettre Pastorale à toutes les paroisses, afin de consoler les habitants dans leur malheur, et de les conjurer de se transporter au Cap-Breton, pour se soustraire aux dangers de toute nature qui les menaçaient. Cette lettre acheva de décider ceux qui hésitaient à faire le sacrifice de leurs biens. " Les habitants français de l'Acadie, écrivait à Paris M. Bégon, intendant du Canada (25 septembre 1715), ont pris la résolution d'aller s'établir à l'Ile Royale (Cap-Breton), à quoi une Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Québec a beaucoup contribué ".

A partir de ce moment, les rapports de l'évêque de Québec et de ses successeurs avec les missionnaires de l'Acadie et leurs ouailles furent entourés de difficultés sans nombre. Le fanatisme traditionnel de Boston s'était transporté dans la Nouvelle-Ecosse avec les New-Englanders qui l'avait conquise. Il ne

(1) Ce missionnaire était un ancien capitaine du régiment de Carignan-Sallières.

fit qu'augmenter avec le temps au lieu de diminuer. Les autorités ne souffraient la présence des curés dans les paroisses que parce qu'elles ne pouvaient pas faire autrement, sachant que c'était là ce que les Acadiens avaient le plus à cœur et qu'ils se seraient révoltés si on leur avait refusé des prêtres. Ceux-ci ne pouvaient communiquer avec l'évêque qu'avec la plus grande circonspection ; car le gouvernement refusait absolument de reconnaître sa juridiction. Plus d'une fois, il éconduisit impitoyablement des prêtres de Québec envoyés à la demande des Acadiens. Il limitait le nombre de ces prêtres autant que possible. (*Armstrong aux Lords of Trade*, 10 juillet 1733). Aussi ce nombre fut de tout temps inférieur aux besoins toujours croissants de la population. A plusieurs reprises, les gouverneurs cherchèrent à remplacer les missionnaires français par des prêtres d'autres nations, afin d'interrompre tout rapport avec les évêques de Québec. Dès l'année 1720, Philipps le demandait instamment en écrivant à Londres : " There is no hope of anything... unless the priests are recalled and others sent in their room (*Philipps aux Lords of Trade*, 26 mai).

Armstrong réitérait la même demande en 1736 : "Getting priests independent of the Crown of France." (*Armstrong à Newcastle*, 23 novembre).

Cornwallis le réclamait avec plus d'instances encore que ses prédécesseurs en suggérant d'en faire venir d'Allemagne ou de Hollande : " Priests should be sent over, probably from Germany or Holland." (*Cornwallis aux Lords of Trade*, 27 novembre 1750).

On alla plus loin : on essaya d'introduire des ministres protestants parmi les Acadiens pour les pervertir. Shirley, gouverneur du Massachusetts, qui se mêlait beaucoup des affaires de la Nouvelle Ecosse, demandait dans ce but à la Société Evangélique de Londres d'envoyer des ministres parlant le français ; (some of the ministers chosen should be able to speak French, 6 avril 1749).

En 1732, Mgr Dosquet demanda inutilement à Armstrong l'autorisation d'aller visiter les paroisses acadiennes pour y donner la confirmation (*Mgr Dosquet à Armstrong*, 19 septembre, 1732). Il envoya quelque temps après deux de ses prêtres, dont l'un était M. de St-Poncy, pour desservir Port-Royal, l'autre, M. Chauvreulx, pour assister aux Mines M. de la Goudalie. Armstrong, malgré les prières des Acadiens, ne tarda pas à les renvoyer. (1) Son successeur, Mascarène, voulut couper court à toute intervention du côté de Québec en faisant afficher dans toutes les paroisses une proclamation déclarant qu'aucune juridiction ecclésiastique de l'Eglise de Rome ne pouvait être tolérée dans la province, (that no ecclesiastical jurisdiction of the Church of Rome was to be allowed, *Mascarène à Newcastle*, 15 novembre 1740).

Mgr de Pontbriand ne se laissa pas décourager par cette prohibition. Dès le commencement de son administration, il annonça au gouverneur de la Nou-

(1) Ces deux missionnaires revinrent plus tard en Acadie. M. de St Poncy en repartit définitivement en 1740. M. Chauvreulx fut enlevé des Mines par un piquet de soldats anglais, à la veille du *grand dérangement*.

velle-Ecosse son intention de remplir les devoirs de sa charge épiscopale dans cette partie de son diocèse et d'y nommer un grand-vicaire pour le représenter. Mascarène répondit, comme il était facile de le prévoir, par un refus catégorique. Il en informa le duc de Newcastle par une dépêche datée du 3 décembre 1742. Cette dépêche est ainsi résumée dans le *Rapport des Archives:* " Sends copy of letter from the Bishop of Quebec, sending two additionnal priests, and assuming the right to send priests into Nova Scotia at his pleasure, as well as to dignify some of them with the title of Vicar General. Has tried to make the Bishop understand he has no such power and has ordered the two priests he sent to depart the Province."

Un homme d'un rare mérite, l'abbé de L'Isle-Dieu, remplissait à cette date les fonctions de Vicaire-Général de Québec à Paris, où il était particulièrement chargé d'entretenir de prêtres les missions de la Nouvelle-France. Ce fut lui qui fournit la plus grande partie des missionnaires qui évangélisèrent l'Acadie et les îles voisines jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre. Connaissant aussi bien que l'évêque de Québec la position difficile où se trouvaient les missionnaires de l'Acadie, il les choisissait avec un soin extrême parmi les prêtres les plus sages et les plus prudents. Mais ceux-ci avaient beau se tenir sur leurs gardes, agir dans l'exercice de leur ministère avec la dernière précaution, il leur était souvent impossible d'éviter les conflits que suscitait le fanatisme. On profitait souvent du moindre prétexte pour les expulser de la province, comme le fit Cornwallis à l'égard de l'abbé Girard, comme l'avait fait auparavant Armstrong à l'égard de l'abbé de Breslay.

Durant les hostilités qui s'ouvrirent en 1744 à l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche, la position des missionnaires devint plus intolérable que jamais. L'invasion de la Nouvelle-Ecosse par les troupes du Canada acheva de les compromettre. Telles furent cependant leur prudence et leur circonspection que le gouverneur huguenot qui commandait à Port-Royal, Mascarène, en fut lui-même surpris et en témoigna sa satisfaction dans une de ses lettres (décembre 1747). Chacun des curés acadiens, dit-il, avait pris la peine de lui écrire pour lui exprimer l'embarras extrême où il se trouvait et la neutralité qu'il voulait observer et faire tenir à ses paroissiens. Les missionnaires, ajoutait Mascarène, ont paru tenir une conduite bien meilleure que ce qu'on pouvait espérer d'eux en cette occasion. (The missionaries...made their conduct appear to have been on this occasion far better than could have been expected from them). L'expression *far better* est à noter dans la bouche d'un homme aussi fanatique et aussi défiant que Mascarène, ce qui ne l'empêcha pas de chasser, peu de temps après, le curé de la Grand-Prée, M. de la Goudalie, et M. de Miniac, curé de la Rivière-aux-Canards. La Galissonnière en fit d'inutiles protestations à Mascarène (15 janvier 1748). Ces deux missionnaires avaient pourtant si bien observé la neutralité que les commandants de l'expédition française en Acadie s'en étaient plaint

amèrement, et que la cour de Versailles irritée en avait fait des reproches aux missionnaires en les menaçant de retirer les pensions annuelles qu'elle leur accordait. (*Archives de St-Sulpice de Montréal*).

On voit par une lettre de Shirley à M. de la Galissonnière, datée du 9 mai 1749, que Mgr de Pontbriand fit de nouvelles instances pour visiter la Nouvelle-Ecosse, sans pouvoir y réussir. C'était selon Shirley une prétention qui ne pouvait être admise. " His intention (of the Bishop of Quebec) to make a visitation of Nova Scotia as part of his cure of souls, shows an attempt which cannot be admitted".

La même année, Mgr de Pontbriand, bien que sous le coup du violent refus qu'on vient de voir, ne put résister aux touchantes supplications des habitants de Pigiquit qui imploraient le secours d'un curé dont ils étaient privés, et il se hasarda à leur envoyer l'abbé Brassard avec une lettre de recommandation pour le gouverneur. Mais à peine ce prêtre, rendu à Port-Royal, se fut-il présenté devant le Conseil qu'il reçut l'ordre de sortir de la province. (*L'abbé Brassard à Mgr de Pontbriand, à Beaubassin*, le 2 juin 1749).

Avec de telles dispositions de la part des gouvernants, on conçoit quel devait être le sort des prêtres chargés de desservir les paroisses. Ils étaient en butte à une malveillance, à des tracasseries, à un espionnage dont on ne peut se faire une idée qu'après avoir dépouillé les dépôts d'Archives de Paris et de Londres, les deux grandes sources de nos annales historiques. Un des officiers d'Halifax a résumé en quatre mots leur situation en disant de quel œil lui et les siens les regardaient : *a set of rascally French priests*, (*Hugh Davidson à Aldworth*, 11 septembre 1749).

En présence de ces faits, on se demande quels sont ceux qui ont eu le plus de mérites, ou les Evêques et le clergé qui ont fait tant de sacrifices pour le salut des Acadiens, ou ceux-ci qui ont persévéré dans la foi en dépit de tant d'obstacles. Ce qu'on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, c'est qu'il n'y a guère de luttes plus glorieuses dans l'histoire du catholicisme en Amérique.

riand, à

le la part
el devait
de des-
aient en
s tracas-
ne peut
dépouil-
ris et de
rces de
des offi-
quatre
quel œil
a set of
h David-
1749).
se de-
t eu le
s et le
acrifices
ceux-ci
n dépit
on peut
ntredit,
tes plus
catholi-